

Travel advice applicable to Estonia

The Luxembourg Ministry of Foreign and European Affairs and the Embassy advise against travelling to Estonia as the country has closed its border to foreign nationals from 17 March 2020 onwards, with the exception of residence permit holders. Estonian nationals and residence permit holders returning to the country will be subject to a mandatory 14-day quarantine.

Short or long-term residence permit/visa losing validity during the quarantine will be automatically prolonged.

For Luxembourg nationals or residents who are staying legally in Estonia, it is strongly advised to follow and respect the restrictions put in place by the authorities, to follow guidelines issued and to protect themselves from exposure to others to the extent possible. It is also recommended to keep up-to-date with possible new restrictive measures that may be decided upon in Estonia, at national or municipal level.

Restrictions and their updates are published regularly on the following websites by the Estonian authorities:

<https://www.kriis.ee/en>

<https://vm.ee/en/coronavirus-2019-ncov>

There is also a government hotline available: +372 1247 or simply 1247 if in Estonia.

Luxembourg nationals or residents currently staying in Estonia who wish to return to the Grand Duchy should contact the Embassy in Prague via prague.amb@mae.etat.lu or tallinn.amb@mae.etat.lu or the following phone line +420 257 181 800. While Estonian nationals may not leave the country, it is still allowed for foreigners (residents, students, or tourists) to leave the country but without a right to return until the end of the state of emergency. There are presently some options left, but opportunities are getting fewer day by day.

Avis aux voyageurs s'appliquant à l'Estonie

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg et l'Ambassade déconseillent de se rendre en Estonie, étant donné que le pays a fermé ses frontières aux ressortissants étrangers depuis le 17 mars 2020, à l'exception des détenteurs de permis de résidence. Les ressortissants estoniens et les détenteurs de permis de résidence sont autorisés à rentrer au pays, mais auront l'obligation de se soumettre à une quarantaine de 14 jours.

Les permis de séjour / visas de courte ou longue durée qui perdraient leur validité pendant la période de quarantaine seront automatiquement prolongés.

Il est vivement recommandé aux ressortissants et résidents luxembourgeois qui séjournent en Estonie de manière légale de suivre et d'appliquer les restrictions mises en place par les autorités, de suivre les lignes directrices publiées et de se protéger de l'exposition au contact d'autres personnes dans la mesure du possible. Il est également recommandé de se tenir informés par rapport à d'éventuelles nouvelles mesures restrictives qui seraient décrétées par l'Estonie, au niveau national ou municipal.

Les restrictions et leurs mises à jour peuvent être consultées sur les sites web suivants opérés par les autorités estoniennes :

<https://www.kriis.ee/en>

<https://vm.ee/en/coronavirus-2019-ncov>

Il existe aussi une ligne d'urgence : + 372 1247 ou simplement 1247 pour ceux qui sont en Estonie.

Les ressortissants ou résidents luxembourgeois actuellement en Estonie et qui souhaitent retourner au Grand-Duché sont priés de contacter l'Ambassade via prague.amb@mae.etat.lu ou tallinn.amb@mae.etat.lu ou bien encore au numéro de téléphone + 420 257 181 800. Alors que les ressortissants estoniens sont interdits de sortie du territoire, les étrangers (résidents, étudiants, ou touristes) sont autorisés à quitter le pays, mais sans droit de retour jusqu'à la fin de la période d'urgence. Il existe à présent encore quelques options, mais les possibilités se réduisent de jour en jour.